

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une enquête publique préalable à une autorisation environnementale en vue d'obtenir l'exploitation d'une plateforme de transit de déchets non dangereux non inertes et de déconditionnement de biodéchets, déposée par la société ONYX Auvergne Rhône-Alpes, située ZA des Granges, rue des Roseaux Verts, MONTBRISON, aura lieu du **lundi 19 septembre au mardi 18 octobre 2022, 17 h**, soit une durée de 30 jours.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le Directeur, société ONYX Auvergne Rhône-Alpes, dont le siège social est situé 2-4 avenue de Canuts, 69120 VAULX-EN-VELIN, téléphone 04-72-76-06-90.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation est la préfète de la Loire. À l'issue de l'enquête publique, la demande susvisée fera l'objet d'une décision préfectorale d'autorisation ou de refus.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier (demande, étude d'impact, pièces annexes) déposé en mairie de MONTBRISON, siège de l'enquête publique aux heures et jours habituels d'ouverture des services au public, à savoir : du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h, et les samedis de 10 h à 12 h, ainsi que sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/montbrison-biodechets/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : ***montbrison-biodechets@democratie-active.fr***
Ces dernières devront être transmises avant la clôture de l'enquête, soit le mardi 18 octobre 2022, 17 h.

Toutefois, Madame Jeanine BERNE, qui a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, sera présente en Mairie de MONTBRISON les :

- lundi 19 septembre 2022, de 9 h à 12 h,
- mercredi 28 septembre 2022, de 14 h à 17 h,
- samedi 8 octobre 2022, de 9 h à 12 h,
- mercredi 12 octobre 2022, de 14 h à 17 h,
- mardi 18 octobre 2022, de 14 h à 17 h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de MONTBRISON, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces informations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.loire.gouv.fr, rubrique « ICPE : Installations classées pour la Protection de l'Environnement », « Les dossiers en cours d'instruction dans la Loire », « Tableau des dossiers en cours d'instruction »,

Toute personne physique ou morale concernée peut demander, à ses frais, communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie siège de l'enquête MONTBRISON, dans les mairies concernées par le rayon d'affichage SAVIGNEUX, PRECIEUX, SAINT-ROMAIN-LE-PUY, SAINT-THOMAS-LA-GARDE, LEZIGNEUX sur les lieux habituels d'affichage de ces communes ainsi que sur les lieux des aménagements projetés.